

Photovoltaïque industriel sur le Causse Comtal : Monsieur Dallo élu à Rodelle, une encombrante situation pour la mairie.

Par le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal,
communiqué du 5 avril 2021

Contact : tourolisducaussecomtal@protonmail.com

Site : ccaves.org

La commune de Rodelle va être amenée à se prononcer sur ce projet. Nous tenons à porter à votre connaissance la situation de Monsieur Dallo, éleveur et porteur du projet AKUO sur ces terres et à la fois élu à Rodelle, une commune qui va être amenée à se prononcer sur ce projet.

Nous pensons que cette situation est susceptible d'entacher la fonction d'élu de la République par l'étonnant exemple qu'elle donne.

Dans les faits, Monsieur Dallo accompagne le chargé de projet d' AKUO, Monsieur Baptiste Balique, auprès par exemple des élus de Salles-la Source, afin de les convaincre du bien-fondé de cette implantation, qui rappelons-le, sera très rémunératrice pour lui (entre 2000 et 5000 par an et par hectare, chiffres non démentis par monsieur Dallo).

Ajoutons que Monsieur Dallo est entré dans la liste de Monsieur le Maire de Rodelle en 2020, alors même que cet éleveur étudiait ces projets avec AKUO. Ainsi comment ne pas s'interroger sur le rôle que Monsieur Dallo peut jouer pour favoriser auprès des élu.e.s l'acceptabilité de 70 hectares de panneaux photovoltaïque sur des terres agricoles ?

Rappelons aussi que l'antique chemin qui va de Sébazac à Lagnac est clôturé dans la propriété de Monsieur Dallo, alors qu'il s'agit d'un chemin communal. Nous souhaiterions une rapide réouverture et la possibilité de s'y promener sans subir la vision de 70 hectares de parcs de panneaux de 4 à 5 mètres de hauteur. La Causse-Comtal est un territoire avec un paysage typique qui mérite d'être sauvegardé tel que le préconise la Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier.

Monsieur Dallo ajoute « *si notre projet ne recueille pas la majorité, tant pis, nous passerons à autre chose* » (Centre Presse du 11 mars 2021). En effet, telle est bien la situation : les trois éleveurs (Favié, Caussanel et Dallo) sont la minorité qui esseulée porte ce projet contraire à l'avenir touristique, écologique et agricole, et patrimonial du Causse Comtal. Nous pensons certes aux nombreux dolmens, cazelles, mais aussi au tumulus de l'âge de Fer. Le Causse Comtal est un parc mégalithique unique déjà fragilisé qu'il convient de protéger et de mettre en valeur pour l'avenir du territoire (nous portons des projets patrimoniaux en ce sens).

Ajoutons aussi que Monsieur Balique, le chargé de projet en question, a publiquement déclaré auprès d'une association que les habitant.es du Causse Comtal étaient moins attachés à leur territoire que les habitant.es de l'Aubrac, et c'est en parti pourquoi ce projet était proposé sur ce Causse.

Monsieur Dallo dit qu'il conservera la même activité agricole. Ce qui n'a pas l'air d'avoir convaincu les instances départementales présentes lors de la MISAP en octobre 2020. Écoutons-les sur ce point : « *Conclusion : les éléments apportés par le porteur de projet ne démontrent pas suffisamment l'intérêt agricole du projet présenté* ». Rappelons que la Chambre d'Agriculture, que les Députés Mazars et Anne Blanc, la Région Occitanie sont contre ces projets. Aussi Monsieur

Dallo est en élevage biologique mais nous notons que l'APABA (Association de Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron) s'est prononcée contre ces projets, tout comme 20 autres associations et syndicats : fait inédit en Aveyron !

Sebastien Persec, Porte parole de la Confédération Paysanne explique sur radio Totem le 2 mars 2021 : « *En 50 ans la France a perdu un quart de ses terres agricoles (...) il n'y a plus un hectare à perdre (...) avec 20 hectares (que j'ai) si j'en loue la moitié (à 5000 euros l'hectare) cela me fait 50 000 euros par an. Qui va vouloir encore cultiver après cela ? La première raison d'être de la terre, c'est de nourrir les gens, pas de produire de l'énergie* ».

Nous tenons aussi à signaler la prise de position publique de Mme la Députée Anne Blanc contre l'un des trois projets, celui d' AKUO porté par Messieurs Dallo, Favié, Caussanel.

Mme Blanc vient d'écrire à la préfecture afin de lui demander de s'opposer à la délivrance du permis de construire dont l'instruction est en cours depuis le 5 mars 2021.

Vous trouverez son courrier, qu'elle nous a transmis, ici :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaïque-Causse-Comtal.pdf>

Nous exigeons l'abandon du projet et que les élu.es de Rodelle puissent délibérer (à bulletin secret) afin de restaurer un vivre ensemble paisible et porteur de dynamique humaine pour l'avenir de la commune et du Causse Comtal.

Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal